



UNION ROYALE DES SOCIÉTÉS DE TIR DE BELGIQUE

Aile Francophone

Siège Social : avenue du Berceau, n°6 à 6530 Thuin tel/fax : 071/59 14 80

Les Questions de l'Epreuve théorique de tir

APPLICATION DE L'ART. 9BIS DE L'A.R. DU 20 SEPTEMBRE 1991

L'autorité compétente pour la délivrance d'une autorisation modèle 4 doit faire subir une épreuve théorique relative à sa connaissance de la législation sur les armes au candidat-détenteur d'une arme. Cette épreuve doit avoir lieu après que l'enquête normale sur la personnalité du demandeur se soit avérée favorable et avant de lui délivrer une autorisation provisoire ou définitive pour la détention d'une arme de défense ou de guerre.

QUESTIONS

REPONSES

- | | |
|--|--|
| 1.1. Comment peut-on acheter une arme de défense / guerre ? | avec une autorisation définitive modèle 4 à remettre à l'armurier au particulier-vendeur |
| 1.2. Comment cela peut-il se faire à l'étranger (état membre de l'Union européenne) ? | avec le formulaire bleu remplaçant le modèle 4 à l'étranger et avec l'autorisation nécessaire du pays même déclaration à la police ci-après |
| 1.3. Quel âge faut-il avoir pour pouvoir acheter une arme de défense / guerre ? | 18 ans, uniquement utilisation avec autorisation provisoire à partir de 16 ans |
| 1.4. A qui peut-on éventuellement revendre une arme de défense / guerre ? | au titulaire d'un modèle 4 délivré à cet effet ou à une personne agréée |
| 2.1 Les munitions sont-elles en vente libre ?
ou : Comment acheter des munitions pour des armes de défense/guerre ? | les munitions pour des armes de défense/guerre sont uniquement disponibles avec un modèle 4 qui n'exclut pas cette possibilité. |
| 2.2. Peut-on revendre des munitions ? | uniquement au titulaire d'un modèle 4 qui l'autorise et seulement de manière occasionnelle. |
| 3.1. Comment faut-il transporter une arme de défense au stand de tir / terrain de chasse/ à une seconde résidence ? | non chargée, hors de portée ou dans un emballage quelconque mais muni d'un dispositif empêchant le tir. |
| 3.2. Sous quelles conditions peut-on porter une arme de défense sans permis particulier ? | à l'intérieur de la maison et sur le pas de tir d'un stand de tir, ainsi que pendant un transport visé au 3.1. |
| 3.3. Quand faut-il un permis de port et qui est compétent pour sa délivrance ? | pour le port public d'une arme de défense, pour le tir de parcours, la chasse, compétence du gouverneur. |
| 3.4. Sous quelles condition peut-on porter une arme de guerre? | motif légitime, donc plutôt rare. |
| 3.5. Peut-on porter une arme dans la buvette d'un stand de tir ? | non, uniquement sur le pas de tir |
| 3.6. Peut-on porter une arme dans son domicile ou sa résidence et dans son jardin ? | uniquement à l'intérieur de la maison, invisible de la voie publique, pas dans le jardin. |
| 3.7. Sous quelles conditions peut-on emmener une arme à feu dans un autre état de l'Union européenne ? | pour la chasse et le tir sportif : après avoir obtenu une carte européenne d'armes à feu sur laquelle les visas étrangers éventuellement nécessaires sont apposés. |
| 4. 1. Où peut-on tirer avec une arme ? | chasse, stand de tir, défense légitime |
| 4.2. Sous quelles conditions peut-on pratiquer le tir en parcours ? | après avoir obtenu un permis de port |

- 4.3. Une arme soumise à autorisation peut-elle, en dehors du stand de tir, être prêtée à un tiers ? jamais
- 4.4. Une arme de défense peut-elle, dans un stand de tir, être prêtée à un tiers ? uniquement aux personnes titulaires d'une autorisation modèle 4 définitive pour une arme de type comparable ou d'une autorisation provisoire; également à l'épouse/époux et aux enfants majeurs habitant sous le même toit.
- 4.5. Une arme peut-elle être équipée d'un silencieux ? jamais, elle devient ainsi une arme prohibée
- 4.6. Dans quelles circonstances peut-on parler de défense légitime ? uniquement lorsqu'il y en a une nécessité immédiate pour la défense de personnes et lorsque la violence est en proportion avec l'attaque: en cas d'effraction nocturne une menace de violence réelle suffit, en cas de vol simple, il faut une violence effective
5. 1. Que faut-il faire en cas de changement de domicile ? avertir la police du nouveau domicile dans les 15 jours, ainsi que le gouverneur s'il y a des armes de guerre, même en cas de déménagement dans la même commune / province
- 5.2. Que faut-il faire en cas de perte, vol ou destruction de l'arme? en faire la déclaration auprès de la police du lieu de résidence dès que possible, et si celle-ci n'est pas le domicile, avertir également cette police et y rendre l'autorisation
- 5.3. Que faut-il faire en cas de perte, vol ou destruction de l'autorisation ? avertir l'autorité délivrante dès que possible et demander un duplicata.
- 5.4. Que faut-il faire lors de l'héritage ou de la découverte d'une arme ? se présenter dès que possible avec l'arme chez la police, et demander une autorisation si elle est souhaitée
- 5.5. Quand l'autorité peut-elle suspendre, retirer ou limiter une autorisation ? infraction à la législation sur les armes, danger pour l'ordre public
- 5.6. Combien d'armes de défense et de guerre peut-on détenir sans avoir besoin d'une autorisation de dépôt ? jusqu'à 5 armes de défense du même calibre, jusqu'à 5 armes de guerre, ou jusqu'à 10 armes de défense et de guerre
6. 1. Peut-on entretenir et réparer ses propres armes ? oui, mais pas de réparation de pièces soumises à l'épreuve légale
- 6.2. Peut-on entretenir et réparer des armes appartenant à des tiers ? (de manière occasionnelle et en leur présence, cette activité étant en principe réservée aux personnes agréées et pas de réparation de pièces soumises à l'épreuve légale)
- 6.3. Que faut-il faire lorsqu'une pièce importante de l'arme, comme le canon, doit être remplacée ? demander une autorisation modèle 4 distincte avant de l'acheter, ou rendre la pièce défectueuse à une personne agréée pour sa destruction lors de l'acquisition de la pièce de rechange
- 6.4. Quelle est la différence entre un pistolet et un revolver? chargeur - barillet
- 6.5. Quelle est la différence entre un canon lisse et un canon rayé ? les rayures qui ont un effet stabilisant sur la balle
- 6.6. De quoi est composée une cartouche ? amorce, poudre, douille, balle ou chevrotines
- 6.7. Citez trois pièces ou accessoires pour lesquelles il faut une autorisation distincte s'ils sont achetés supplémentaires à l'arme ? canon, barillet, carcasse, culasse, glissière, organes de fermeture et de verrouillage, bascule, certaines crosses pièces transformant le mode de tir ou permettant de tirer d'autres munitions.
- 6.8. Peut-on monter une lunette sur une arme? Et une lunette de visée nocturne ? oui
non, bien qu'en vente libre, une lunette de visée nocturne ne peut être montée sur une arme - sinon elle devient une arme prohibée et explicitement interdite pour la chasse.